ACADÉMIE
DE TOULOUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL - NOTICE D'INFORMATION
EPREUVES OBLIGATOIRES D'EPS

	Candidat SCOLAIRE	**Candidat INDIVIDUEL** **Ou candidat non évalué en CCF par son établissement**
INFORMATIONS GENERALES		
Qui gère l'examen ?	L'établissement scolaire si habilité et sous la responsabilité du rectorat	Le service de la Direction des Examens et Concours (DEC) au Rectorat Bureau DEC4 dec4@ac-toulouse.fr
Qui organise l'épreuve obligatoire d'EPS ?	L'établissement scolaire du candidat *Il est indispensable de respecter le calendrier et l'organisation mise en place par l'établissement.*	Le pôle EPS du bureau DEC 3 du rectorat de Toulouse
Dans quelle application est géré mon examen ?	CYCLADES	CYCLADES
A qui s'adresser pour des informations au sujet de l'EPS?	Enseignants EPS du lycée Secrétariat, CPE Site EPS - Académie de Toulouse	Pôle DEC3 EPS du rectorat de Toulouse dec.eps@ac-toulouse.fr Départements hors 31: Nadège GAUTIER- 05 36 25 78 14 Département 31 : Anne JACQUEMET - 05 36 25 78 17 Site EPS - Académie de Toulouse
Quand s'inscrire ?	Choix d'un menu d'activités EPS dès la rentrée puis inscription informatique à l'examen au sein de l'établissement du 4 novembre au 30 novembre 2026.	Du 4 novembre au 30 novembre 2026 sur le site du rectorat lors de l'inscription à l'examen.
Comment vérifier l'inscription ?	- Téléchargement de la confirmation d'inscription dans l'espace Cyclades ou distribution par le secrétariat de l'établissement - Vérification par le candidat + signature Attention : l'inscription est définitive pour toute la session d'examen. * Vérifier attentivement cette confirmation * Téléverser la confirmation avec les autres éléments du dossier dans l'espace Cyclades. Toute modification doit être notée en rouge sur le document. - Conserver une copie de la confirmation d'inscription	- Téléchargement de la confirmation d'inscription dans l'espace Cyclades et impression papier - Vérification par le candidat + signature Attention : l'inscription est définitive pour toute la session d'examen. * Vérifier attentivement cette confirmation et le choix des activités EPS (pas de changement après les inscriptions) * Téléverser la confirmation avec les autres éléments du dossier dans l'espace Cyclades. Toute modification doit être notée en rouge sur le document. - Conserver une copie de la confirmation d'inscription
Où se déroule l'évaluation d'EPS ?	Dans l'établissement scolaire du candidat en contrôle en cours de formation CCF	Dans un centre d'examen désigné par le rectorat en contrôle ponctuel *Attention : En fonction des activités choisies l'épreuve n'a pas toujours lieu dans le département d'inscription.*
Quand se déroule l'évaluation ?	A la fin de chaque cycle d'enseignement de l'activité (un par trimestre)	**Entre le 19 et le 30 avril 2027**
Comment recevoir la convocation à l'examen ?	Information par voie d'affichage, par l'enseignant d'EPS (Cf. organisation de chaque établissement)	Téléchargement de la convocation sur l'espace Cyclades (notification de la disponibilité de la convocation envoyée sur le mail utilisé pour l'inscription dans Cyclades) Attention: signaler tout changement d'adresse mail à la DEC4
Quels sont les attendus des épreuves ?	Consulter -le site académique de l'EPS -la Circulaire du 02 avril 2025	Consulter -le site académique de l'EPS -la Circulaire du 02 avril 2025
DETAILS DES ACTIVITES EVALUEES	En CCF : Choix spécifique proposé dans chaque établissement	Candidats individuels : Epreuves nationales
Candidat apte	Protocole de 3 activités Circulaire du 02 avril 2025	2 activités parmi les 3 ci-dessous : Site EPS livrets du candidat ➢ Demi-fond (1x800 m) ➢ Tennis de table en simple ➢ Danse Lien vers les livrets candidats
Candidat inapte partiel ou candidat reconnu par la MDPH	Protocole de 2 activités adaptées	Sur avis médical choix d'une activité parmi les 3 proposées : ➢ Marche adaptée ➢ Danse adaptée ➢ Tennis de table adapté Lien vers les livrets candidats épreuves adaptées
DOCUMENTS A RETOURNER *(conserver un double des documents)*		
Candidat apte	Vérifier la confirmation d'inscription Aptitude a priori retenue **Aucun document à retourner**	Vérifier la confirmation d'inscription Aptitude a priori retenue **Aucun document à retourner**
Candidat inapte partiel ou reconnu par la MDPH	Doit se rapprocher de son enseignant d'EPS *Certificat médical national : Annexe 3 de la note EPS transmise par mail aux établissements*	Certificat médical EPS à renseigner et à fournir dès l'inscription

ACADÉMIE DE TOULOUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL - NOTICE D'INFORMATION
EPREUVES OBLIGATOIRES D'EPS

	Candidat SCOLAIRE	Candidat INDIVIDUEL OU candidat non évalué en CCF par son établissement
(suite) DOCUMENTS A RETOURNER *(conserver un double des documents)*		
Candidat inapte total	Adresser impérativement au rectorat **au moment de l'inscription** à l'examen le certificat médical justifiant de l'inaptitude totale avec la copie de la confirmation d'inscription. Conserver une copie dans l'établissement. ⚠ Dans Cyclades, ne pas inscrire un candidat inapte total si le certificat médical pour l'année scolaire n'est pas fourni au moment de l'inscription. Rappel : si la situation d'un candidat évolue en cours d'année l'enseignant d'EPS peut déclarer les inaptitudes totales et partielles lors de la saisie des notes dans CYCLADES *Certificat médical national : Annexe 3 de la note EPS transmise par mail aux établissements*	
Candidat dispensé règlementairement	Non concerné	Dispense règlementaire possible uniquement pour les candidats préparant le diplôme par la voie de la formation professionnelle continue et pour les candidats individuels (en faire la demande à l'inscription).
Candidat SHN	Catégories de sportifs(ives) concerné(e)s — Pièces à joindre à l'inscription **par mail** dec.eps@ac-toulouse.fr - sportifs des listes ministérielles dans les catégories Élite, Senior, Relève et Reconversion; - sportifs inscrits sur la liste des sportifs Espoirs et des collectifs nationaux — Copie du justificatif de statut délivré par le ministère des sports - sportifs ne figurant pas sur les listes ministérielles mais appartenant à des structures d'entraînement validées par le ministère chargé des sports ; — Attestation d'inscription à la structure d'entrainement - sportifs des centres de formation d'un club professionnel et sportifs professionnels disposant d'un contrat de travail ; — Copie de la convention ou du contrat - les juges, arbitres et entraîneurs de haut niveau. — Copie du justificatif de statut Période de référence : Pour bénéficier des aménagements de l'examen, les sportifs de haut niveau doivent, au moment de leur inscription à l'examen du diplôme, justifier d'un statut attesté durant l'année civile en cours, c'est-à-dire 2026. Aucune modification de statut ne peut être acceptée après la fin de la période d'inscription à l'examen.	
NOTATION		
Cas général candidat apte	Moyenne des 3 activités évaluées sur 20 points	Moyenne des 2 activités évaluées sur 20 points
Candidat SHN	Moyenne des 3 activités dont 20/20 sur sa spécialité, sous réserve qu'elle ne soit pas l'unique note retenue au titre du CCF.	Moyenne des 2 activités évaluées sur 20 points Une des 2 activités correspondant à la spécialité du candidat est notée 20/20 (sous réserve de validation du statut par la DEC3). La note de 20/20 ne peut être la seule note retenue pour l'examen
Candidat inapte partiel ou reconnu par la MDPH	Moyenne des 2 activités évaluées sur 20 points	1 activité évaluée sur 20 points
Candidat inapte — Dispensé pour une épreuve	Dispensé si justificatif donné à l'établissement immédiatement ou maximum dans les 48h après la date du CCF concerné. Passage du rattrapage	Pas de possibilité de dispense d'une seule activité Dans le cas de l'impossibilité de présenter une des deux activités, le candidat sera dispensé pour les deux.
Candidat inapte — Inapte total	Si dispense justifiée, la note et le coefficient sont neutralisés.	Si dispense justifiée, la note et le coefficient sont neutralisés.
ABSENCE A L'EXAMEN		
Délai de justification de l'absence	Si absence à un examen du CCF, informer immédiatement le lycée (téléphone + mail) *Se reporter au règlement en vigueur dans l'établissement*	Informer immédiatement la DEC par téléphone ou mail. Justificatif conforme daté au maximum du jour de l'épreuve Adresser l'**original** du justificatif **48h au plus tard après la date de l'examen** par courrier postal avec la copie de la convocation à la DEC 3 EPS *Attention : Conserver un double du justificatif*
Absence pour cas de force majeure (maladie avec certificat médical, accident, deuil)	Justificatif original à fournir obligatoirement au lycée *Attention : Conserver un double du justificatif*	
Conséquence d'une absence sans justificatif	Attribution de la note zéro à une absence non justifiée. Attribution de la note AB pour l'absence non justifiée à tous les CCF, ce qui entraîne la non délivrance du diplôme.	Absence à 1 activité sur 2 le jour de l'épreuve = note divisée par 2 Absence non justifiée aux 2 activités d'EPS = AB, ce qui entraîne la non délivrance du diplôme.
RAPPEL Certificat médical	Le certificat médical fourni par le candidat doit obligatoirement « couvrir » la (ou les) date(s) précise(s) d'examen(s) et comporter les mentions suivantes : - les dates de début et de fin de l'inaptitude, - la durée de l'inaptitude quand aucune date de fin ne peut être donnée, - la date de délivrance du certificat, le cachet et la signature du médecin. Attention : Tout certificat médical postdaté, antidaté, ne comportant pas l'une des mentions rappelées ci-dessus, ou, non transmis dans les délais par le candidat ne pourra pas être pris en compte au titre d'une dispense par la commission académique de validation des notes d'EPS.	